



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre novembre deux mille vingt-deux adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Suffrages exprimés : 18

Présents : ALLAIN Thierry, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laëtitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : BAVAN Dorella, DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, MIRALLEZ Nattacha, PERRIN David, PICHON Chadia, TOURREL Roger

Pouvoirs : HARDY Laetitia à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, JANEY Emilie à BRINGANT Gilbert, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, PICHON Chadia à ALLAIN Thierry

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES VESTIGES DU CHATEAU PHASE 1

Monsieur Thierry ALLAIN, 1er adjoint délégué aux achats, expose qu'il s'agit d'un marché de travaux sous la forme d'une procédure adaptée ouverte établie au sens des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique a été publié pour la mise en sécurité des vestiges du château phase 1 (le logis).

Date d'envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence : 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication par voie dématérialisée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

Le dossier de consultation pouvait être téléchargé intégralement et gratuitement sur le site <https://www.marches-securises.fr>.

Date limite de réception des offres : 31 août 2022 à 12h00

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 octobre 2022 en vue :

- d'émettre un avis sur l'acceptation ou le refus des candidatures
- d'examiner si les offres ne sont pas inappropriées, irrégulières ou inacceptables
- de rendre un avis sur l'attribution du marché suite à l'analyse des offres.

2 sociétés ont répondu et toutes les offres sont recevables : SMBR et LES COMPAGNONS DE CASTELLANE.

► **RAPPEL DES CRITERES DE SELECTION ET DE LEUR PONDERATION**

Le choix de l'attributaire est fondée sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Critère	Mode de calcul	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	<p>La note de valeur technique globale sera appréciée par déclinaison des sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Méthodologie</b> d'exécution spécifique au projet, compréhension des contraintes et enjeux et les moyens humains. L'entreprise détaillera notamment : l'organisation du chantier, les livraisons, la méthodologie d'installation des échafaudages, les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité lors du déroulement du chantier, la méthodologie de reprises des lacunes de maçonneries, de traitement des arrachements et arases, la mise en place d'étaisements préalables aux interventions, les renforcements structurels,... etc. Effectif chantier et détail des intervenants en précisant leur qualifications et compétences : <b>25%</b></li> <li>– <b>Qualité de références spécifiques</b> illustrées et détaillées de l'entreprise, références similaires dans les différentes thématiques d'intervention, des références en monuments historiques sont demandées. Les certifications Qualibat souhaitées pourront être remplacées par des équivalences en terme de référence. Les qualibat et/ou références des éventuels sous-traitants devront être fournies : <b>10%</b></li> <li>– <b>Protection de l'environnement et prise en compte du site naturel</b>, chantier à faibles nuisances : <b>10%</b></li> <li>– <b>Fiche technique des matériaux</b> : l'entreprise transmettra les fiches techniques des matériaux qu'elle propose d'utiliser. Les matériaux seront analysés selon leur qualité propre (matériaux adapté au milieu, naturels...etc), leur respect du DCE et leur provenance (pour rappel, la proposition d'un matériaux en phase de consultation ne préjugera en rien du choix fait par le maître d'œuvre durant la phase visa et DET) : <b>5%</b></li> <li>– <b>Délais envisagés</b> dans le cadre du planning général détaillé et moyens mis en œuvre – planning détaillé des travaux par tâches (la recherche d'optimisation sera valorisée) : <b>10%</b></li> </ul>	60/100
PRIX	<p>Ce critère est noté selon la formule de notation :  <b>Note du Prix = 40 x (offre la moins onéreuse / offre du candidat)</b></p>	40/100

Les points obtenus pour chaque sous-critère de pondération seront calculés comme suit :

- Très satisfaisant : 100 % des points alloués au sous critère concerné
- Satisfaisant : 75 % des points alloués au sous critère concerné
- Moyen : 50 % des points alloués au sous critère concerné
- Insuffisant : 25 % des points alloués au sous critère concerné
- Non renseigné : 0 % des points alloués au sous critère concerné

► **CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE (60/100)**

Société	Note sur 60	Classement
SMBR	55.00	2
LES COMPAGNONS DE CASTELLANE	57.50	1

► **CRITERE 2 : PRIX DES PRESTATIONS (40/100)**

Société	Montant total TTC	Note	Rang
SMBR	335 882.50 €	40.00	1
LES COMPAGNONS DE CASTELLANE	375 090.53 €	35.82	2

► TOTAL DES POINTS PAR ADDITION DES CRITERES

Société	Valeur technique Note sur 60	Prix des prestations Note sur 40	Total	Rang
SMBR	55.00	40.00	95.00	1
LES COMPAGNONS DE CASTELLANE	57.50	35.82	93.32	2

La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché au candidat se classant en 1<sup>ère</sup> place soit à la société SMBR. Cette dernière paraît présenter l'offre la plus avantageuse et la plus adaptée aux besoins de la ville.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 octobre 2022 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

- 1) AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de mise en sécurité des vestiges du château phase 1 (le logis) avec la société SMBR ;**
- 2) DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.**

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI